

Morale professionnelle

❖ Relation avec le programme de cours

Le cours de la morale professionnelle vise à développer, chez les élèves-professeurs, des aptitudes telles que :

- la maîtrise de soi ;
- le sens de la mission ou l'amour du métier ;
- l'amour des enfants ;
- le tact ;
- le sens de la responsabilité ;
- le sens des valeurs et la maîtrise des connaissances à transmettre, etc.

Le cours de la morale professionnelle est en relation avec les cours de législation scolaire, administration scolaire, éducation civique et morale qui le complètent.

❖ Contenu du programme

Chapitre 1 : Morale générale et morale professionnelle

Chapitre 2 : Définition de quelques concepts

Chapitre 3 : Choix de la profession

Chapitre 4 : Formation du maître

Chapitre 5 : Relation entre le maître et son milieu

Chapitre 6 : Devoirs du maître envers les autorités

Chapitre 7 : Tâches sociales du maître

Chapitre 8 : Discipline et autorité du maître

Chapitre 9 : Le maître et le mouvement syndical

Chapitre 10 : Le maître face à l'opinion publique.

❖ Objectifs généraux

Le cours de morale professionnelle a pour objectifs de :

- 1- Permettre aux élèves-professeurs d'acquérir un ensemble de valeurs, de concepts, de savoirs et de pratiques conformes à la profession enseignante ;
- 2- Sensibiliser l'élève- professeur aux vertus de la société républicaine et à la déontologie du métier d'enseignant ;
- 3- Saisir la noblesse du métier d'enseignant malgré ses difficultés ;
- 4- Intégrer l'élève-professeur dans sa société.

❖ Bibliographie

A titre indicatif

- **CODE SOLEIL**, *Morale professionnelle, administration et législation scolaire, nouvelle organisation de l'enseignement*, Paris, SUDEL, 49^e édition, 1979.
- **IPN**, *Morale professionnelle, 3^e année ENSEC et IPEG*, Bamako, 1986.
- **P. VAAST. et Médard**, *Pédagogie pratique et morale professionnelle*, Paris, Librairie Marcel DIDIER, 1958.

La liste n'est pas exhaustive.

L'exploitation de ces ouvrages est d'une importance capitale. Ils sont d'autant plus précieux que leur exploitation judicieuse contribuerait à mieux consolider les acquis des étudiants en morale professionnelle. Ce sont là de précieuses sources d'information pour une meilleure connaissance des valeurs morales conformes à la pratique du métier d'enseignant.

Les étudiants peuvent se les approprier soit en bibliothèques, soit de façon virtuelle (téléchargement).

Morale Professionnelle

Chapitre I : Introduction à la morale générale

OPO : A la fin de la leçon, l'élève-professeur doit être capable de :

- Définir la morale en général, l'éthique et la morale professionnelle ;
- Dégager la nécessité de la morale professionnelle ;

Introduction

Comme toute profession socialement et juridiquement reconnue, le métier d'éducateur obéit à des règles, à une déontologie. Il s'exerce sur l'enfant. C'est pourquoi dans l'exercice de sa profession, l'éducateur doit lui renvoyer une image positive. Ce souci de laisser une image positive, d'apprendre aux élèves –professeurs leurs droits et devoirs de futurs maîtres justifie à plus d'un titre l'enseignement de la morale professionnelle.

1 – Définition

- La morale

La **morale** du latin *moralis* « relatif aux mœurs » est une notion qui désigne l'ensemble des règles ou préceptes, obligations ou interdictions relatifs à la conformation de l'action humaine aux mœurs (habitudes considérées par rapport au bien ou au mal dans la conduite de la vie) et aux usages d'une société donnée.

D'une manière générale, la morale est la science du bien. Elle nous enseigne les règles qui nous permettent de faire du bien et éviter le mal.

Il s'agit, par exemple, du respect dû à l'être humain en tant qu'homme, de l'obligation de traiter les individus de manière égale, du refus absolu de la souffrance infligée sans raison...

Ces normes constituent le socle commun des cultures démocratiques libérales.

- L'éthique

Du grec **ethos** (caractère, coutume, mœurs) est une discipline philosophique portant sur les jugements de valeur.

L'éthique se définit telle une réflexion fondamentale sur laquelle la morale établira ses normes, ses limites et ses devoirs. Aujourd'hui la notion d'éthique s'impose dans la communauté scientifique sur les questions comme la procréation assistée, l'euthanasie, l'avortement, etc.

- La morale professionnelle

La morale professionnelle est un aspect de la morale générale ; elle désigne l'ensemble des règles de bonnes conduites qu'un homme ou une femme doit adopter pour l'exercice de son métier. Elle a un lien avec la déontologie qui est l'ensemble des règles ou des devoirs régissant la conduite à tenir pour les membres d'une profession ou pour les individus chargés d'une fonction dans la société. Qu'elle soit imposée ou non par la loi, elle constitue la morale d'une profession.

La morale professionnelle permet de rendre la profession plus plaisante et plus performante. C'est l'art de bien faire son travail techniquement et humainement.

2- Nécessité de la morale professionnelle

La morale professionnelle doit occuper une place de capitale dans la vie, dans la formation d'un éducateur qui a la lourde tâche de former l'homme, le citoyen de demain. L'éducateur, ancien ou stagiaire, doit avoir une bonne conduite dans sa vie privée envers ses élèves, à l'égard de ses collègues, envers sa familles et aussi envers les autorités. La morale professionnelle est donc nécessaire en ce qu'elle :

- Eclairer l'éducateur sur ses obligations précises et particulières ;
- L'amène à réfléchir sur la complexité et les répercussions de sa tâche ;
- L'incite à se perfectionner tout au long de sa carrière ;
- L'aide toujours à mieux faire sa tâche d'éducation.

Conclusion

La diversité des milieux exige de l'éducateur une adaptation de l'enseignement au milieu humain. Aider chacun à atteindre sa qualification professionnelle et même toute la culture générale, voilà ce que doit être la mission de l'école.

Nous devons rester fidèle à notre mission fondamentale d'éducateur en nous souvenant qu'évolution implique à la fois changement et continuité. Il faut donc faire tomber les barrières entre l'enseignement général et la formation professionnelle.

Chapitre II : Définition de quelques concepts

1- La vocation

Selon le petit Robert, la vocation se définit comme un mouvement intérieur par lequel on se sent appelé par Dieu. Toute vocation est un appel, c'est aussi une inclinaison, un penchant qu'on a pour une profession.

Avoir la vocation pédagogique, c'est avoir une passion manifeste pour le métier d'éducateur dont on tire son plaisir. Selon Bernanos dans le petit Robert ; « *on n'explique pas une vocation, on la constate* ».

Dans le contexte biblique, la vocation est un appel de Dieu touchant une personne, un peuple afin qu'il vienne à lui. Exemple : la vocation d'Abraham.

La vocation du maître dépasse le simple goût d'enseigner. Elle implique le goût d'apprendre soi-même, la constante recherche de l'âme enfantin à la lumière de sa propre curiosité intellectuelle. Le maître qui aime son métier s'y consacre toute son âme et sa propre éducation est le premier de ses soucis. La vocation se prolonge toute la vie. C'est un engagement dans un service social dominé par le souci constant de promouvoir une culture humaine.

André FERRE pense que ce qui caractérise la vocation dans son acceptation propre « *c'est le don de soi, l'engagement de l'être entier avec toutes les ressources de son intelligence et de son cœur. Toutes ses forces spirituelles et mêmes physiques, de tout son temps dans toute sa tâche professionnelle. Avoir la vocation d'un métier c'est dans l'absolu pouvoir de vouloir ne vivre que pour lui* ». Cela donne un caractère sacerdotal » (A. Ferre, Morale professionnelle de l'instituteur).

2- La conscience professionnelle

Par conscience professionnelle il faut comprendre cette volonté constamment tendue vers un meilleur accomplissement de sa tâche (désir permanent de s'améliorer pour perfectionner et adapter son enseignement, se montrer à la hauteur sinon se rendre supérieur à sa tâche pour mieux l'accomplir).

L'éducateur consciencieux applique à la conduite de sa classe les rigueurs et les disciplines acquises pour lui-même ; ainsi il ne sentira pas sa tâche comme un fardeau, mais comme un exercice distrayant ou une création que l'on parachève avec joie parce qu'on l'aime.

« *Quoi de plus noble que l'acte de rendre libres, autonomes, productifs et autosuffisants des êtres en croissance !* » Philippe DUPUIS (Education et francophonie, P. 158).

L'éducateur consciencieux est :

- Assidu et ponctuel ;
- Entrepreneur et acteur de développement ;
- Digne ; créatif et honnête ;
- Régulier dans ses tâches ;
- Un modèle pour ses apprenants ;
- Est satisfait du travail dignement et parfaitement achevé ;
- Engagé (accomplit dans son travail plus que ce qu'on est en droit d'exiger de lui) ;
- Est irréprochable dans sa tenue vestimentaire et dans sa conduite privée (ses gestes et ses faits sont soumis au contrôle public.

3- Le métier

Selon le petit dictionnaire robert de la langue française, un métier est un « genre d'occupation manuelle ou mécanique qui exige un apprentissage et qui est utile à la société économique ».

Le terme métier désigne alors un travail d'ouvrier ou d'artisan.

Rousseau et Diderot le disaient respectueusement que le nom de métier est donné à ce genre de profession où les mains travaillent plus que la tête, une profession qui exige l'emploi des bras et qui se borne à un certain nombre d'opérations mécaniques qui ont pour but un même ouvrage que l'ouvrier répète sans cesse. Exemple : le réparateur de livres

Cependant, dans le domaine de la formation professionnelle, le métier un type de travail habituellement manuel qui exige des connaissances, des habiletés particulières et des compétences. De ce point de vue, le travail du maître est un métier.

4- La profession

La profession désigne une activité à caractère intellectuel, dont l'exercice exige des connaissances et des compétences de haut niveau. C'est un métier d'un attrait social et intellectuel avéré. Exemple : la profession de médecin, la profession d'avocats, d'enseignant, etc.

5- La mission

Du latin missio « action d'envoyer », de mittere « envoyer », le terme mission a une connotation religieuse et désigne la fonction de chacun des douze disciples de Jésus-Christ pour prêcher l'évangile. Au sens biblique, c'est la propagation de la religion ; c'est aussi un groupe de personnes ou une organisation de religieux chargés de propager la foi. Exemple : la mission protestante, catholique. C'est l'ordre de Dieu donné à quelqu'un pour l'accomplir.

Au sens professionnel du terme, une mission est un but ou un ensemble de buts assignés à une personne, à un groupe ou à une institution.

C'est aussi le but, la tâche que l'on se donne à soi-même et que l'on considère comme devoir. Exemple : l'homme a pour mission de perpétuer la race humaine.

L'accomplissement de la mission d'éducation du maître exige beaucoup de dévouement vis-à-vis des enfants. Il implique à chaque enseignant de méditer cette opinion de Protrinal : *« votre souci est-il l'argent et votre règle le moindre effort ? Chercher une autre profession. Mais avez- vous l'amour des enfants et des études, votre opinion est-elle que le but essentiel de la vie n'est pas la richesse et ses vanités et que le bonheur tient avant à des occupations qu'on aime, à une œuvre qui vous prend tout entier et dont on sent la grandeur; n'hésitez pas, faites-vous instituteur ».*

Morale Professionnelle

Chapitre III : Le choix de la profession d'enseignant

Introduction

Le choix d'une profession est l'émanation d'une décision qui dépend en général de l'intérêt, de l'habileté et des qualifications propres à chacun. Cette décision est souvent conditionnée à un certain nombre d'éléments : la vacance du poste sur le marché de l'emploi, les perspectives de carrière et de l'emploi et les conditions de travail.

Parmi tous les choix que l'homme est appelé à faire, celui du métier d'éducateur est le plus complexe, le plus important car c'est de ce choix que dépendent le bonheur de l'individu et l'avenir du groupe social auquel il est appelé à vivre.

1- Les conditions du choix du métier d'éducateur

D'une manière générale, le choix du métier d'éducateur repose sur un certain nombre de conditions parmi lesquelles :

□ **Les aptitudes physiques** : sachant que l'enseignement nous impose la mobilité, la voix, l'audition, bref une santé corporelle entière et parfaite, on ne doit pouvoir y venir si l'on n'est pas physiquement apte. C'est ce que disait Epictète en ces termes : Si tu veux devenir athlète « examine tes épaules, tes cuisses, tes reins car tel homme pour une chose et tel homme pour autre ». On ne peut donc pas être éducateur seulement parce qu'on le veut, mais aussi surtout parce qu'on le peut.

□ **Les aptitudes intellectuelles** : L'activité éducative repose sur les capacités et les facultés mentales sans lesquelles l'éducateur n'y peut rien. Le maître qui a la maîtrise des connaissances qu'il transmet jouit de la confiance et de l'estime de ses apprenants.

Le maître doit avoir un esprit de discernement et de disponibilité devant lui permettre de s'adapter à toute nouvelle situation.

□ **Les aptitudes sélectives (goûts personnels)** : Ce point est surtout important dans le choix du métier d'enseignant car il est inutile de vouloir devenir éducateur si l'on n'aime pas les enfants, si l'on ne sert pas l'âme pleine de patience. A ce propos, un pédagogue disait « seul un amour vis-vis des enfants peut agir sur le cœur, l'esprit et le corps d'une cinquantaine d'êtres ». Aimer le travail qu'on fait est une condition importante du bonheur.

□ **Les aptitudes morales** : L'éducateur doit avoir un jugement, être capable d'apprécier une situation donnée avec le maximum d'objectivité en tenant compte de tous les aspects. Ce qui entraîne une prise de décision et une action adéquate. Les enfants grandissent analysent les souvenirs, les faits ou événements mêmes bien lointains, portent sur eux leur jugement. Nous devons faire en sorte que notre comportement ne nous rattrape pas, ne nous condamne pas.

2- Les exigences du métier d'éducateur

Le métier d'éducateur a ses propres règles ; ses exigences qu'il convient de connaître pour pouvoir les respecter. Parmi elles certaines sont innées :

- **La maîtrise de soi** : Pour réussir sa tâche d'éducateur, le maître a besoin d'une sérénité, d'une égalité d'humeur et d'une constante possession de soi-même. Il doit être capable de contenir ses émotions c'est-à-dire maîtriser ses accès de colère ou de violence. L'impatience et l'irritabilité du maître déconcertent (troublent) les enfants et les amènent à douter de l'affection du maître. Les enfants sont très sensibles, le maître doit éviter de les frustrer. Nul ne saura prétendre être un bon éducateur s'il n'a pas d'abord fait l'éducation de ses nerfs.

- **Le sens de la mission ou l'amour du métier**

Avoir le sens de la mission, c'est se sentir comme appelé pour accomplir une mission auprès des enfants dont on a la charge. L'accomplissement de cette mission doit procurer à l'éducateur du plaisir aussi bien que la satisfaction morale.

- **L'amour des enfants**

L'amour des enfants implique l'amour de tous les enfants sans exception, l'amour de l'enfance même.

- **Le tact**

Avoir le tact, c'est savoir donner des solutions efficaces à tous les problèmes dans la situation éducative. Le tact, c'est aussi le savoir-faire.

Parmi les dons acquis, nous retenons :

- **Le sens des responsabilités**

Le maître doit savoir qu'il n'est pas un homme comme les autres. Il est responsable vis-à-vis des enfants, des parents, de l'humanité tout entière qui réclame ces enfants comme membres de la communauté.

- **Le sens des valeurs et de la justice**

Un éducateur est supposé avoir le sens des valeurs quand il est imprégné de la société d'origine de l'enfant : connaissances des coutumes, des mœurs et des règles qui régissent la société.

L'esprit de justice du maître doit être au-dessus de tout soupçon. Les élèves acceptent une discipline même sévère, un travail excessif mais se révoltent contre l'injustice.

- **La maîtrise des connaissances à transmettre**

La profession d'enseignant serait vouée à l'échec si le maître ne maîtrisait pas les connaissances à transmettre aux élèves. Mal formé, il perd l'autorité et la confiance de ses élèves.

Sa formation doit être non seulement initiale mais aussi continue. D'après Alain, un éducateur, pour enseigner doit connaître beaucoup. Il préconise « *un maître de qualité bien instruit nanti de quatre diplômes dont deux de belle lettres et deux de sciences car, pour enseigner peu, il faut connaître beaucoup* ».

Morale Professionnelle

Chapitre IV : La formation du maître

OPO : A la fin de la leçon, l'élève professeur doit être capable de :

- Définir la formation initiale et continue du maître ;
- Identifier les établissements chargés de la formation initiale et les structures de la formation continue des maîtres ;
- Identifier la nécessité d'une culture générale chez le maître.

Introduction

Enseigner est une tâche difficile. Celui qui choisit d'en faire son métier doit acquérir des compétences spécifiques lui permettant de l'aborder dans des meilleures conditions pour lui comme pour les apprenants dont il a la charge d'éduquer.

La loi n° 99/046 du 28 décembre 1999 portant Loi d'orientation sur l'éducation stipule en son article 23 « *Les enseignants ont droit à la formation et à l'encadrement* ».

Cette formation qui permet aux enseignants d'acquérir des compétences peut être acquise à travers :

1- La formation professionnelle ou initiale

D'une manière générale, la formation professionnelle ou technique est cette formation acquise dans un établissement d'enseignement (secondaire, universitaire, etc.) ou sur le tas (acquis extrascolaires ou expérientiels).

C'est un enseignement dispensé de façon systématique et intentionnelle à des futurs travailleurs dans le but d'acquérir des connaissances, d'apprendre à les utiliser afin d'exercer un métier.

La formation professionnelle est une éducation procurant à la personne une compétence professionnelle lui fournissant un certain savoir-faire professionnel spécifique qui la prépare à exercer une activité professionnelle.

Au Mali, les écoles chargées de la formation professionnelle ou initiale des enseignants sont :

- L'EN Sup qui recrute par voie de concours au niveau licence et dans le corps des maîtres du second cycle (maîtres principaux) pour former respectivement, les professeurs d'Enseignement Secondaire (PES) en deux ans et les Professeurs d'Enseignement Fondamental (PEF) en quatre ans.

- Les Instituts de Formation des Maîtres (IFM) recrutent, sur concours, avec le DEF et le BAC pour respectivement une durée de quatre et deux ans.
- Les Ecoles de Formation des Educateurs Préscolaires (EFEP) recrutent par voie de concours, niveau DEF pour une formation des quatre ans. Elles forment les moniteurs et monitrices des jardins d'enfants.
- L'Ecole normale d'enseignement technique professionnel (ENETP) qui forme les enseignants du professionnel technique ;
- Nous pouvons ajouter à ces établissements l'INA, le conservatoire Balla Fasséké, l'INJS etc.

2- La formation continue

C'est un ensemble d'activités permettant à un individu de développer ses connaissances et ses capacités tout au long de sa vie et d'améliorer ses conditions d'existence pour compléter les données initiales fournies par la formation initiale. C'est un processus d'amélioration ou d'acquisition des connaissances, des savoir-faire, de ma culture et des compétences personnelles ou professionnelles. Elle s'adresse à des jeunes ou des adultes déjà engagés dans la vie dans la vie professionnelle ou en cour de professionnalisation.

Le but de la formation continue est de se mettre à jour, d'enrichir ses compétences professionnelles et d'améliorer les pratiques individuelles et collectives au regard des conditions d'apprentissage en milieu d'éducation.

Globalement et suivant le schéma, on distingue trois niveaux concernant la formation continue :

- **La Direction nationale de l'enseignement normal** est responsable de la mise en œuvre de la politique nationale de formation continue et à ce titre elle participe, auprès des structures intermédiaires et locales qui en expriment le besoin, à l'analyse des besoins de formation et à la réalisation des activités de formation. De même, elle évalue les activités des AE et des CAP.
- **Le niveau intermédiaire** est représenté par les AE, les CAP, les IFM
 - **Les AE** jouent un rôle de coordination des activités de formation entre les CAP dans une circonscription donnée et sont responsables de la formation continue des maîtres au niveau régional, dans les CAP placée sous leur responsabilité.
 - **Les CAP** identifient les besoins de formation dans les écoles. Ils doivent mettre à la disposition des écoles des fiches d'identification des besoins de formation qu'ils priorisent. Ils assistent et appuient les écoles dans la conduite des activités retenues et le évaluent en fin d'année.

- **Les IFM** sont des structures dédiées à la formation initiale. Toutefois, ils investissent dans l'élaboration des modules de formation et la préparation des conseillers pédagogiques dans les CAP et les directeurs d'écoles, qui à leur tour forment les maîtres.

- **Le niveau local** : Le directeur d'école est le premier acteur et le premier responsable de la formation continue de ses adjoints. Il est chargé d'identifier et d'analyser les besoins de formation continue des maîtres, notamment en début d'année avec l'appui du corps enseignant et l'appui de toutes les personnes ressources extérieures.

En plus de ces structures, les CGS, les APE, les ONG et les PTF, au plan bilatéral et multilatéral sont susceptibles d'intervenir dans la formation continue des maîtres, aussi bien financièrement que techniquement.

3- La nécessité d'une culture générale

Le maître est un travailleur intellectuel. De ce fait, il doit explorer les domaines du savoir et renforcer sa culture intellectuelle. Le maître doit se perfectionner en lisant de bons ouvrages et en étudiant les êtres et les choses autour de lui. Il doit se former et s'informer pour élargir son champ d'action au-delà des murs de sa classe en se laissant aller dans un élan de curiosité vers des horizons plus vastes.

La culture intellectuelle du maître ne se limite pas seulement aux exigences de son métier. Cette culture, il doit l'améliorer davantage par le contact avec la vie populaire. Il doit frotter et limer sa cervelle contre celle des autres en voyageant et en participant aux conférences, aux séminaires, aux colloques et réunions syndicales...

Conclusion

Les écoles de formation confèrent aux maîtres des compétences optimales que la seule pratique du métier peut rendre opérationnelles. La culture générale du maître est le terreau de la compétence professionnelle. Elle permet au maître d'échapper à la routine. Pour exercer efficacement son métier d'éducation et répondre aux préoccupations de ses élèves, le maître doit savoir suffisamment beaucoup de choses dans beaucoup de domaines.

Morale professionnelle (2^{ème} partie)

Chapitre V : Relation entre le maître et son milieu

5.1- Devoirs du maître envers ses élèves

L'école publique est laïque. Elle accueille tous les enfants sans distinction et sans préférence d'aucune sorte. Il est bon que l'élève ait du plaisir à aller à l'école, qu'il y trouve un accueil impartial, mais il est meilleur que le maître entretienne avec lui une relation de cordialité.

L'espace scolaire n'inspirera la joie aux enfants que lorsque le maître s'évertuera à imprimer à son enseignement l'animation qu'il faut. Le maître qui se donne tout entier à ses élèves, force leur admiration et gagne à coup sûr leur confiance. Pour y réussir, le maître s'efforcera de faire comprendre sa tâche aux élèves non pas comme celle du gendarme mais plutôt une tâche que chaque élève aura librement acceptée pour la remplir avec joie. Jean Jacques Rousseau disait : « Le maître doit se faire le camarade de l'enfant ». Le bon maître doit se convaincre qu'il n'est pas le distributeur automatique de connaissances, mais un facilitateur, un guide, un conseiller.

Conformément au serment de Socrate, il aimera et aidera dans la stricte neutralité les enfants, tous les enfants qui lui sont confiés. Même si la tâche lui paraît ingrate à l'égard de certains élèves, il faut absolument que le maître les aime d'avantage.

5.2- Devoirs du maître à l'égard des familles

Par-delà des murs de l'école, il appartient au maître d'être le guide intellectuel, moral et social de la collectivité qui l'entoure. Cela lui confère une dignité, une autorité et des devoirs qu'il ne saurait méconnaître. L'isolement de l'enseignant dans sa classe et dans sa société est la première faute à éviter.

Le maître doit entretenir un rapport d'étroite collaboration avec les familles des élèves. La société confie tous ses enfants en âge de scolarisation aux maîtres d'école. En effet, ceux-ci doivent rendre compte de leur mission, non seulement à l'Etat mais aux parents d'élèves qui leur ont fait confiance. Un parent a le droit de savoir ce que son enfant fait à l'école et un enseignant a le devoir de compléter son autorité par celle de la famille de chacun de la famille de chacun des enfants qui lui sont confiés.

Cela suppose que le maître doit favoriser un espace de dialogue avec les parents d'élèves afin de s'informer régulièrement de l'évolution et de la situation des élèves dans leur milieu

d'origine. Pour une telle démarche, le maître devra être prudent, car il doit tenir compte de la mentalité du milieu et ménager la susceptibilité de certains parents qui risquent de ne pas percevoir la justesse de sa collaboration.

Au Mali, pour renforcer la collaboration entre enseignants et parents d'élèves, il est créé dans chaque établissement scolaire un comité de gestion scolaire, conçu pour ménager de façon rationnelle les intérêts matériels et moraux de chaque établissement et améliorer les conditions du travail des maîtres et des élèves.

5.3- Relations entre le maître et ses collègues

Les maîtres d'une école, quel que soit leur nombre constituent un corps professionnel solidaire. Ils sont liés les uns aux autres par des intérêts et des sentiments communs. Cependant, la vérité relationnelle est souvent difficile, car elle est question d'équilibre entre les élans égocentriques et les exigences professionnelles.

En contexte relationnel, surgissent quelques fois des antipathies (sentiments de rejet et d'animosité plus au moins manifestes à l'égard de quelqu'un) agressives qu'il surmonte à peine. Le maître doit entretenir des liens de camaraderie avec ses collègues sans avoir besoin d'entrer dans leur intimité. Il doit se garder d'épouser leurs querelles.

Pour l'image de l'école, le maître doit éviter sur la place publique les désaccords nés au sein de l'école. Critiquer un collègue, c'est le diminuer dans l'esprit public et, par conséquent, diminuer le corps tout entier, dit-on. Payot, à l'adresse des instituteurs, dit ceci : *« Parmi tous les règles de conduites supérieures à tous les cas particuliers, comptez celle de toujours soutenir vos collègues, même s'ils ne vous soutiennent pas, et de ne jamais vous répandre en récrimination contre eux »*.

Il n'y a pas de pardon pour le maître qui invoquerait devant les élèves, son inimitié (haine, hostilité) à l'égard d'un collègue, quelle que soit la justification qu'il pourrait tenter d'avancer à l'appui de son attitude.

5.4- Devoir du maître envers les autorités

Dans l'exercice de sa fonction, le maître entretient des rapports de collaboration avec deux types d'administration : l'administration générale et l'administration scolaire. Le préfet et le maire constituent l'administration générale. Le maître est leur administré, mais n'est pas leur

subordonné hiérarchique. L'administration générale reçoit toutes les demandes administratives formulées par le maître.

Le directeur d'école et le directeur de CAP représente l'administration scolaire. Le maître est leur subordonné hiérarchique.

Le maître doit entretenir des relations de courtoisie avec l'administration sans prise de parti politique.

Le règlement intérieur des écoles définit le fonctionnement de l'école et précise les devoirs du maître envers l'administration scolaire. La collaboration du maître avec l'administration scolaire n'est pas laissée au bon vouloir des autorités, elle est légale et obligatoire.